



AARPI CTC AVOCATS
Maître Violaine CREZE
Château de Saint Henri
123 rue Rabelais - 13016 MARSEILLE
Tél. : 04.13.41.53.53
www.ctcavocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Sur la commune de LA CIOTAT (13600),
1940 Chemin des Poissonniers**

Dans un ensemble immobilier en copropriété cadastré section
BZ n°333, BZ n° 723 à 726, BZ n° 728,

Le lot n° 8 consistant en **un abri voiture et bateau** d'une superficie
de **47,97 m²** portant le lot n° 8 du lot B5 et les 21,07/1000èmes des
parties communes.

Etat descriptif de division et règlement de copropriété publié le 9
novembre 2007 volume 2007 P n° 9444

MISE A PRIX : 10.000,00 € (DIX MILLE EUROS)
(FRAIS DE POURSUITES PAYABLES EN SUS,
Y COMPRIS TVA)

ADJUDICATION FIXEE
AU MERCREDI 11 FEVRIER 2026 à 9 h 30,
à l'audience des ventes **du Tribunal Judiciaire de Marseille,**
25 rue Edouard Delanglade, Salle n°8, 13006 MARSEILLE,
où les droits immobiliers ci-dessus désignés seront adjugés
au plus offrant et dernier enchérisseur.

OCCUPATION : Les biens sont occupés par le frère du débiteur
saisi. Il n'a pas été produit ni invoqué de bail ou convention
d'occupation.

Ils sont encombrés par de nombreux matériaux de construction.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de la libération des lieux sans recours contre le créancier poursuivant ou l'avocat rédacteur du cahier.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 28 janvier 2025 au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille où il peut être consulté. Le cahier peut également être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant ou, directement, sur le site www.ctcavocats.fr.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de Marseille.

A PEINE DE NULLITE, et conformément aux dispositions de l'article R322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille, complété d'un justificatif de l'origine des fonds, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.

VISITE : La visite aura lieu le vendredi 30 janvier 2026 de 10 h 00 à 11 h 00 (SELAS AIX JUR'ISTRES : tél. : 04.42.99.20.20)

Signé : Violaine CREZE

Avocat